

GRAND DAX

AGGLOMÉRATION

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Approvisionnement en carburant et combustible - Groupement de commandes

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 03 septembre 2026 à 12 :00

Communauté d'Agglomération du Grand Dax

20 Avenue de la Gare
CS10075
40102 DAX CEDEX
Tél : 05 58 56 39 40

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	5
1.6 - Renouvellement	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
3 - Conditions relatives au contrat	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
6.1 - Transmission électronique	8
6.2 - Transmission sous support papier	10
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures	10
7.2 - Attribution des accords-cadres	10
7.3 - Suite à donner à la consultation	12
8 - Echanges électroniques	13
9 - Renseignements complémentaires	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
9.2 - Procédures de recours	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne : Approvisionnement en carburant et combustible - Groupement de commandes

La présente consultation a pour objet l'approvisionnement en carburant et en GPL ainsi que la livraison de gasoil, gasoil non routier, de fioul et de biocarburant en cuves.

Cet accord-cadre est passé en groupement de commandes conformément à l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes est composé des membres suivants :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Dax (coordonnateur du groupement)
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax
- La Ville de Dax
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Dax
- La Commune de Heugas
- La Commune de Saint-Vincent-de-Paul
- La Commune de Téthieu
- La Commune de Herm
- La Commune de Gourbera
- La Commune de Mees
- Le SIVU du RPI des Communes de Bénesse, Heugas et Saint-Pandelon

Lieu(x) d'exécution : Pour les lots 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, la livraison aura lieu aux adresses indiquées dans le CCP.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents.

Les lots 01, 02, 05, 06, 07 et 08 seront attribués à un seul opérateur économique.

Les lots 03, 04 et 09 seront attribués à un maximum de 5 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 9 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Approvisionnement en carburant en stations-services sur le territoire du Grand Dax à l'aide de cartes accréditives Les carburants sélectionnés sont les suivants : – Essence sans plomb 98 à la pompe (E5) – Essence sans plomb 95 / Ethanol 10 (E10) – Gasoil (B7) Ce lot est mono-attributaire. Il est exécuté au moyen de bons de commandes. Les membres du groupement souhaitant bénéficier de ce lot sont : GRAND-DAX, CIAS, DAX, CCAS de DAX, SVDP, HEUGAS, HERM, GOURBERA, TETHIEU
02	Approvisionnement en carburant en stations-services hors territoire du Grand Dax à l'aide de cartes accréditives Ce lot est mono-attributaire. Il est exécuté au moyen de bons de commandes. Ce lot concerne les déplacements hors département. Les membres souhaitant bénéficier de ce lot sont les suivants : GRAND-DAX, CIAS, DAX, SVDP
03	Livraison de gazole en cuve pour le Grand Dax au moyen de marchés subséquents Ce lot est multi-attributaires. Il est exécuté au moyen de marchés subséquents. Les sociétés retenues seront remises en concurrence à la survenance de chaque besoin via la plate-forme départementale demat-ampa.fr sur la base d'une demande de devis. Seul le GRAND-DAX souhaite bénéficier de ce lot.
04	Livraison de GNR en cuve pour le Grand Dax au moyen de marchés subséquents Ce lot est multi-attributaires. Il est exécuté au moyen de marchés subséquents. Les sociétés retenues seront remises en concurrence à la survenance de chaque besoin via la plate-forme départementale demat-ampa.fr. sur la base d'une demande de devis. Seul le GRAND-DAX souhaite bénéficier de ce lot.
05	Livraison de gazole non routier (GNR) en cuve au moyen de bons de commande Ce lot est mono-attributaire. Il est exécuté au moyen de bons de commandes. Les membres souhaitant bénéficier de ce lot sont : GRAND-DAX, DAX, SVDP, TETHIEU, HERM
06	Livraison de fioul en cuve au moyen de bons de commande Ce lot est mono-attributaire. Il est exécuté au moyen de bons de commandes. Les membres souhaitant bénéficier de ce lot sont les suivants : DAX, CCAS, HERM, MEES, SIVU
07	Livraison de biocarburant de type B100 au moyen de bons de commande Ce lot est mono-attributaire. Il est exécuté au moyen de bons de commandes. Seul le GRAND-DAX souhaite bénéficier de ce lot.
08	Livraison de gazole en cuve au moyen de bons de commande Ce lot est mono-attributaire. Il est exécuté au moyen de bons de de commandes. Le membre souhaitant bénéficier de ce lot est : la commune de HERM
09	Livraison de SP95-E10 en cuve au moyen de marchés subséquents Ce lot est multi-attributaires. Il est exécuté au moyen de marchés subséquents. Les sociétés retenues seront remises en concurrence à la survenance de chaque besoin via la plate-forme départementale demat-ampa.fr sur la base d'une demande de devis. Seul le GRAND-DAX souhaite bénéficier de ce lot.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
09100000-0	Combustibles

Lot(s)	Code principal	Description
01	09100000-0	Combustibles
02	09100000-0	Combustibles
03	09134000-7	Gasoils
04	09134000-7	Gasoils
05	09134000-7	Gasoils
06	09135100-5	Fioul domestique
07	09134232-2	Biodiesel (B100)
08	09100000-0	Combustibles
09	09132100-4	Essence sans plomb

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Toutefois, en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée mais non imposée par le pouvoir adjudicateur, est un groupement conjoint avec mandataire solidaire ou un groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Un acte d'engagement (AE) et ses annexes, par lot
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Un bordereau des prix unitaires (BPU) pour les lots 1, 2, 5, 6, 7 et 8
- Un détail Quantitatif Estimatif (DQE) par lot
- Le DUME en version pdf et version XML (document « **fkclllla** ») La version XML du DUME sert uniquement à remplir le document en version électronique sur le site indiqué à l'article 5.1.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <http://www.grand-dax.fr> ou <https://demat-ampa.fr> (référence : 26GD044). Il est vivement conseillé à l'ensemble des candidats de s'inscrire et de s'identifier sur la plateforme de téléchargement afin de recevoir les "alertes de nouveaux documents". Les candidats sont informés que dans le cadre des échanges électroniques, l'utilisation de pseudonymes est interdite.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats **pourront fournir un DUME** en complétant le DUME joint au dossier de consultation ou un DUME électronique en le complétant directement sur le site suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Pour cela, les candidats devront suivre la démarche suivante :

Au préalable, enregistrer sur votre ordinateur le document « **fkcllila** » fourni en version XML dans le présent DCE

1. Cliquer sur « ENTREPRISE » puis dans l'encadré « Vous êtes une entreprise, vous souhaitez : » cliquer sur « RÉPONDRE A UN DUME » ;
 2. Pour y répondre, taper l'identifiant « **fkcllila** » dans l'encadré « Identifiant DUME de votre client » ou cliquer sur l'encadré « Déposez le DUME de votre client » puis « puis sélectionner le document « **fkcllila** » fourni en version XML que vous avez préalablement enregistré sur votre ordinateur ;
 3. Ensuite, aller dans le menu déroulant pour choisir l'identifiant que vous souhaitez renseigner : Siret ou N° TVA Intracommunautaire ou structure hors UE ou RIDET ou N° Tahiti. Une fois, le type d'identifiant sélectionné, taper dans l'encadré « Identifiant » le numéro correspondant puis cliquer sur « Suivant » ;
 4. La page s'affichant concerne la « Partie I: Informations concernant la procédure de passation et de marché et de l'Acheteur » du DUME, aucun champ n'est ici à remplir, vous pouvez cliquer une nouvelle fois en bas de la page sur « Suivant » ;
 5. Aller dans « Partie II : Informations concernant l'opérateur économique » et compléter et vérifier les informations vous concernant dans les rubriques A, B, C et D puis cliquer sur « Suivant » ;
- Attention les champs suivis d'un * doivent obligatoirement être complétés pour accéder à la page suivante.
6. Aller dans « Partie III : Motifs d'exclusion à prendre en compte dans le marché » et si vous n'êtes pas dans l'un des cas d'interdiction obligatoires et/ou facultatifs de soumissionner visés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique (A - Motifs liés à des condamnations pénales ; B - Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale ; C - Motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle ; D - Motifs d'exclusion purement nationaux), cocher « oui » puis cliquer sur « Suivant »

7. Aller dans « Partie IV : Critères de sélection » et compléter les champs suivants :

B Capacité économique et financière

- Assurance contre les risques professionnels
- Chiffre d'affaires annuel général (la période de référence est les 3 dernières années disponibles)

- Chiffre d'affaires annuel (spécifique) dans le domaine d'activité (la période de référence est les 3 dernières années disponibles)

C Capacité technique et professionnelle

- Pour les marchés de fournitures : exécution des fournitures du type spécifié

8. Une fois ces champs complétés, cliquer sur « Suivant »

9. Aller dans « Partie VI : Déclarations finales » et compléter les champs « Dates » et « Localisation » puis cliquer sur « Etape suivante »

10. Cliquer sur « Finaliser »

11. Cliquer sur « Aperçu », un aperçu du document complété doit s'afficher

12. Aller dans l'encadré « Exporter votre DUME » cliquer sur « XML + PDF » (vous permettant d'avoir les versions .pdf et .XML du DUME complété) puis cliquer sur « Télécharger »

13. Enregistrer le dossier en version .zip sur votre ordinateur sans en changer le nom et le joindre tel quel à votre proposition au titre de votre candidature.

Les candidats peuvent, également, fournir un DUME électronique via la plateforme de la Commission européenne accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) par lot soumissionné et ses annexes	Oui
Pour les lots 1, 2, 5, 6, 7 et 8, le bordereau des prix unitaires (BPU) par lot soumissionné	Oui
Le cadre de mémoire technique (et environnemental pour le lot 7) par lot soumissionné comprenant les éléments demandés pour chaque lot à l'article 7.2 du présent règlement de la consultation permettant de juger la valeur technique	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) par lot soumissionné	Non

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://demat-ampa.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

La transmission des documents sur un support papier, sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...), par télécopie ou par courriel n'est pas autorisée et entraînera l'irrégularité de la candidature et de l'offre.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour le dépôt des candidatures et des offres, la taille maximale autorisée par fichier est de 1 Go. En revanche, le volume total cumulé des fichiers ainsi que leur nombre ne sont pas limités. Il est recommandé, en cas de transmission de plusieurs documents, de regrouper ceux-ci dans un ou plusieurs dossiers compressés afin d'en faciliter le dépôt.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Si un virus est détecté dans la copie de sauvegarde ou si elle n'a pas été ouverte alors elle est détruite. Cependant, si elle a été ouverte, elle est conservée pendant une durée minimale de cinq ans (article R. 2184-8 du code de la commande publique).

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Grand Dax
Service de la Commande Publique
20 Avenue de la Gare
CS10075
40102 DAX CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Format Word («.doc») (version Word 97 et postérieures) ou Open Office writer (.odt)
- Format Acrobat («.pdf») (version Acrobat 5 et postérieures)
- Format Excel («.xls») (version Excel 97 et postérieures) ou OpenOffice calc (.odt)

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire au stade du dépôt de l'offre. Les candidats peuvent donc transmettre sur le profil d'acheteur une offre non signée. Toutefois, la signature électronique de l'offre sera exigée du candidat provisoirement retenu, avant notification d'attribution. Ainsi les candidats ne disposant pas de certificat de signature à la date de remise des offres sont invités à l'acquiescer dans les meilleurs délais afin de pouvoir, le cas échéant, signer électroniquement le marché qui leur serait attribué.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'annexe 12 du code de la commande publique relative à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée à un niveau de garantie élevé, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les

services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS deux étoiles ou plus demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Toute offre reçue par courrier électronique sera automatiquement refusée.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n° 01, 02 :

- pour le lot 01 :

Le prix des fournitures, noté sur 65 points, sera apprécié à partir des sous-critères suivants :

Sous-critère 1 : Montant total moyen € TTC avec rabais (éventuellement) consenti indiqué dans le détail quantitatif estimatif / 50 points

Sous-critère 2 : Montant total en € TTC correspondant à l'abonnement annuel (avec services associés) de 20 cartes accréditives (les services associés devront être détaillés dans l'offre technique du candidat) indiqué dans le détail quantitatif estimatif / 15 points

La valeur technique, notée sur 35 points, sera analysée à partir du cadre de mémoire technique détaillant les sous-critères suivants :

Sous-critère 1 : Nombre et répartition géographique des stations-services sur le territoire du Grand Dax, les jours et heures d'ouverture, les catégories de véhicules acceptés (à savoir s'il existe des restrictions d'accès aux poids lourds) / 20 points

Sous-critère 2 : Outils de gestion des consommations de carburant analysés à partir du cadre de mémoire technique comprenant une présentation des fonctionnalités (par exemple, gestion des kilomètres, code pour le chauffeur, système d'alerte en cas d'erreur de déclaration sur le kilométrage) associées à la carte accréditive et les services associés à la carte accréditive / 15 points

- pour le lot 2 :

Le prix des fournitures, noté sur 65 points, sera apprécié à partir des sous-critères suivants :

Sous-critère 1 : Montant total moyen € TTC avec rabais (éventuellement) consenti indiqué dans le détail quantitatif estimatif / 50 points

Sous-critère 2 : Montant total en € TTC correspondant à l'abonnement annuel (avec services associés) de 20 cartes accréditives (les services associés devront être détaillés dans l'offre technique du candidat) indiqué dans le détail quantitatif estimatif / 15 points

La valeur technique, notée sur 35 points, sera analysée à partir du cadre de mémoire technique détaillant les sous-critères suivants :

Sous-critère 1 : Nombre et répartition géographique des stations-services hors territoire du Grand Dax / 20 points

Sous-critère 2 : Outils de gestion des consommations de carburant analysés à partir du cadre de mémoire technique comprenant une présentation des fonctionnalités (par exemple, gestion des kilomètres, code pour le chauffeur, système d'alerte en cas d'erreur de déclaration sur le kilométrage) associées à la carte accréditive, les services associés à la carte accréditive et les modalités d'accès aux péages (le cas échéant, coût et fonctionnement d'un badge (ou support) pour le télépéage) / 15 points

Pour les lots n° 03, 04 et 09 :

La valeur technique, notée sur 70 points, sera analysée au regard du cadre de mémoire technique détaillant les sous-critères suivants :

- Les conditions (*dont les conditions de dépotage*), modes et heures de livraison possibles notés sur 40 points
- Les moyens humains et techniques mis à disposition par l'entreprise, notés sur 30 points

Le prix des fournitures, noté sur 30 points sera analysé sur le montant total moyen € TTC avec rabais (éventuellement) consenti indiqué dans le détail quantitatif estimatif.

Pour les lots n° 05, 06 et 08 :

Le prix des fournitures, noté sur 50 points, sera analysé sur le montant total moyen € TTC avec rabais (éventuellement) consenti indiqué dans le détail quantitatif estimatif.

La valeur technique, notée sur 40 points, sera analysée à partir du cadre de mémoire technique décrivant les conditions, modes et heures de livraison possibles. Les candidats devront également prendre en considération les volumes de livraison minimum/maximum commandés par chaque membre du groupement dans la description des conditions de livraison.

Le délai de livraison, noté sur 10 points, sera jugé au regard du délai indiqué à l'acte d'engagement. Néanmoins, ce délai ne pourra en aucun cas être supérieur à 3 jours ouvrables. En cas d'absence d'indication du délai, c'est le délai maximal de 3 jours ouvrables qui sera appliqué pour l'analyse des offres.

Pour le lot n° 07 :

Le prix des fournitures, noté sur 80 points, sera analysé sur le montant total moyen € TTC avec rabais (éventuellement) consenti indiqué dans le détail quantitatif estimatif.

La valeur technique, notée sur 15 points, sera analysée au regard du cadre de mémoire technique détaillant les sous-critères suivants :

- Liste des matériels et moyens mis en œuvre pour assurer les livraisons, sur 7 points, sur présentation dans le mémoire technique
- Caractéristiques techniques du produit, sur 8 points, jugées sur la viscosité et la densité de l'huile, sur présentation de la fiche technique de l'huile proposée annexée au cadre de mémoire technique

Les performances en matière de protection de l'environnement, notées sur 5 points, seront analysées au regard des candidats présentant dans leur mémoire technique et environnemental un bilan carbone du transport du colza (trajet du ou des champs vers le lieu de production de l'huile et du lieu de production jusqu'au site de livraison du Grand Dax).

Pour l'ensemble des lots :

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que :

- le pouvoir adjudicateur récupère, via le profil d'acheteur ou tout autre support autorisé, les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. A défaut de pouvoir les récupérer, le candidat devra alors les produire au pouvoir adjudicateur.
- le candidat produise les pièces de son offre au format .pdf pour lesquelles une signature est exigée si elles n'avaient pas été produites initialement ou si l'offre a été modifiée depuis son dépôt initial.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 21 jours. Il est rappelé au candidat que le scan (numérisation) d'une signature manuscrite n'a pas valeur de signature électronique et que la seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'acte d'engagement du candidat. Ainsi, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée fera l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le candidat est toutefois invité à privilégier les formats XAdES et PAdES qui constituent les formats de signature utilisés par le pouvoir adjudicateur.

8 - Echanges électroniques

Pour les échanges électroniques à intervenir en cours de procédure, les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur adressera ses correspondances à l'adresse électronique de l'expéditeur de l'offre sur le profil d'acheteur.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://demat-ampa.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante :

Tribunal Administratif de Pau

50 Cours Lyautey

64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40

Télécopie : 05 59 02 49 93

Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.telerecours.fr>